

Château Thébaud Magazine

Le trait d'union Castelthébaltais / Janvier 2019 / N°167



DOSSIER

Les démarches d'urbanisme

>> Retour en images



Inauguration de l'extension restaurant scolaire et accueil périscolaire - Le 13 octobre.



Départ à la retraite de Marie-Claude Rivière, ATSEM - Le 19 octobre.



Journées commerciales - Les 20 & 21 octobre.



Repas des Aînés - Le 3 novembre.



Ste Barbe au Centre d'Incendie et de Secours - Le 10 novembre.



Cérémonie du 11 Novembre.

Sommaire

Vie Municipale - Pages 4/8

- > Compte rendu Conseils Municipaux
- > Solidarité
- > Point travaux
- > Enfance/Jeunesse

Vie Scolaire - Pages 8/9

- > Association de parents d'élèves
- > Ecole Marcel Canonnet
- > Ecole Saint-Joseph

DOSSIER Pages 10/11

- > Les démarches d'urbanisme

Histoire - Pages 12/13

- > La maison des Landes
- > Remerciements journées du patrimoine

Vivre Ensemble - Page 13

- > Concours « Photographiez votre jardin »
- > Label régional « Villes et villages fleuris »

Vie Associative - Pages 14/16

- > Actualité des Associations

Infos Pratiques - Pages 16/18

- > Etat Civil / Rappels administratifs
- > Agenda des manifestations
- > Nouveau sur la commune
- > Collectes déchets ménagers
- > Divers

Editorial

En ce début d'année l'équipe municipale est en pleine préparation du budget 2019 pour financer les projets qui verront le jour cette année.

Côté travaux, l'extension de l'Espace Bois Joli est lancée. Par ailleurs, la réfection de la rue du Pot Gris et l'aménagement des rues du Prieuré et des écoles sont à l'étude. Côté assainissement, la mise à niveau des réseaux est à l'étude sur plusieurs secteurs.

Cette liste n'est pas exhaustive, comme vous pouvez le constater malgré la baisse des dotations de l'Etat et avec des budgets très contraints, la commune de Château-Thébaud poursuit ses investissements afin de continuer à vivre dans une commune agréable avec des équipements en état.

Enfin, je souhaite à tous les Castelthébaltais une excellente année 2019 dans un monde en pleine évolution, faisons qu'ensemble nous puissions concrétiser de beaux projets pour notre commune, pour le bien-être des habitants.

Tous mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Le Maire,
Jean-Paul LOYER



PERMANENCES DES ÉLUS : Les élus vous reçoivent sur rendez-vous uniquement au **02 40 06 53 18** (standard de la Mairie).

HORAIRES DE LA MAIRIE :

Lundi	8h30/12h	13h30/17h30
Mardi	8h30/12h	Fermé au public l'après-midi
Mer.	8h30/12h30	14h/17h30
Jeudi	8h30/12h	13h30/17h30
Ven.	8h30/12h	Fermé au public l'après-midi
Sam.	9h/11h30	Permanence de l'état-civil

POUR NOUS CONTACTER :

Tél. 02 40 06 53 18

E.Mail : mairie@chateau-thebaud.fr

Site internet : www.chateau-thebaud.fr

NUMÉROS D'URGENCES :

SAMU/Médecins	15
Gendarmerie	17
Sapeurs-Pompiers	18
Pharmacie de garde	3237





Comptes rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 9 juillet 2018

1 - Délégation de service public (DSP) assainissement collectif : rapport du délégataire 2017

M. BILLET présente le rapport du délégataire (SAUR) sur le service d'assainissement collectif.

> **APPROUVE** le rapport du délégataire 2017.

2 - Contrat de Délégation de service public (DSP) d'assainissement collectif : avenant de prolongation de contrat

> **APPROUVE** l'avenant de prolongation de contrat pour une durée de 4 mois (30 avril 2019).

> **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

3 - Belvédère : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le VAN et Clisson Sèvre et Maine Agglo

M. le Maire présente le projet de convention. Pour rappel Clisson Sèvre et Maine Agglo est maître d'ouvrage et le Voyage à Nantes (VAN) est maître d'ouvrage délégué.

> **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Agglo

> **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

4 - Confortement pour la sécurisation de la falaise de caffino : demande de subvention

M. le Maire présente les tableaux de dépenses et de recettes prévisionnelles pour la sécurisation de la falaise.

Coût total de l'opération : 181 324 € HT

Montant des subventions : 145 056,20 € HT

Reste à charge de la commune : 36 267,80 € HT

> **APPROUVE** la demande de subvention.

5 - Régime des astreintes

M. le Maire explique que la délibération pour les astreintes du service technique est assez ancienne, le Trésor Public demande qu'elle soit plus précisée.

> **APPROUVE** le maintien du régime d'astreinte pour les agents du service technique.

6 - Modification au tableau des effectifs - poste ATSEM

> **APPROUVE** :

La suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe (29,18 h)

La création d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe (29,70 h)

7 - Taxe communale de crémation

> **FIXE** le montant de la taxe communale de crémation à 35 € par crémation, à compter du 1er octobre 2018.

8 - Tarifs des salles municipales 2018/2019 et Espace Bois Joli 2019/2020

> **APPROUVE** les tarifs des salles, à compter du 1er janvier 2020. Vous retrouvez l'ensemble de ces tarifs sur le guide pratique et sur le site internet de la commune.

9 - Conseil en Energie Partagé (CEP) : convention avec le Pays du Vignoble Nantais

> **DECIDE** de participer au Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans pour un coût de 0.50 cts d'euros par habitant par an.

> **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le Pays du Vignoble Nantais

10 - Etude Hydraulique - secteur de la Pouvelierie - le Chessis

M. le Maire rappelle le contexte des pluies torrentielles qui ont touché la commune le 11 juin dernier avec des dégâts importants dans certains secteurs.

> **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis d'ARTELIA pour l'étude hydraulique sur le secteur de la Pouvelierie.

Conseil municipal du 10 septembre 2018

1 - Communauté d'Agglomération : Projet de schéma de mutualisation

M. le Maire présente le projet de schéma et en particulier les thématiques prioritaires identifiées par les maires, faisant suite à un questionnaire retourné par les communes.

> **APPROUVE** le projet de schéma de mutualisation présenté par la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

2 - Communauté d'Agglomération : Projet de pacte fiscal et financier

> **APPROUVE** le pacte financier et fiscal présenté par la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

> **EMET** une réserve sur les attributions de compensation dont les montants sont basés sur des calculs différents entre les deux anciennes intercommunalités et datant de 2001, qui n'ont plus aucun rapport avec la fiscalité d'entreprise perçue aujourd'hui sur les territoires communaux.

> **SOLLICITE** une remise à plat du calcul des attributions de compensation compte-tenu en particulier de l'effet pervers des attributions négatives.

3 - Protection sociale complémentaire - Convention de participation prévoyance avec le centre de Gestion de Loire-Atlantique

> **APPROUVE** :

- l'adhésion de la commune à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM

- la cotisation de l'agent sur le traitement de base + NBI + RIFSEEP

- la participation financière mensuelle par agent sera de 11,50 € brut

> **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

4 - Décision modificative n° 2 au budget commerces de proximité 2018

M. BOUSSONNIERE précise que suite à un sinistre dans le tabac-presse, il a été nécessaire de faire réparer une fenêtre, or la provision, en recettes et en dépenses au budget prévisionnel, n'est pas suffisante : 2 910 € HT de réparation (remboursement assurance avec franchise de 200 €)

> **APPROUVE** la décision modificative.

5 - Modification au tableau des effectifs

> **APPROUVE** la création d'un poste d'ATSEM à compter du 5 novembre 2018 et la suppression d'un poste d'adjoint technique (21,55h) à compter du 1er novembre 2018.

> **APPROUVE** la création d'un poste en contrat PEC (parcours emploi compétence) de 20h hebdomadaire, au sein du service enfance jeunesse, à compter du 1er septembre 2018.



M. le Maire et les enfants du CME à la cérémonie du 11 Novembre.

photien

Conseil municipal du 8 octobre 2018

1 - Rapport annuel Atlantic'Eau 2017

M. Billet présente le rapport annuel Atlantic'Eau sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017.

> **PREND ACTE** du rapport annuel Atlantic'Eau 2017.

2 - Mission assistance technique du département pour l'assainissement collectif 2019

M. le Maire présente la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif du Conseil Départemental.

> **APPROUVE** la convention assistance technique du département pour l'assainissement collectif.

> **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

Conseil municipal du 12 novembre 2018

1 - Tarifs municipaux 2019

> **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019.

Consultez l'ensemble de ces tarifs sur le PDF en ligne à la rubrique « Vie municipale » compte rendu du 12 novembre.

2 - Tarifs assainissement 2019

> **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2018 :

Raccordement au réseau 1950 €, taxe sur l'assainissement : part consommation par m³ 0,66 € et part de l'abonnement 40 €.

3 - Communauté d'Agglomération - Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2018

> **APPROUVE** les conclusions et le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

> **PREND ACTE** du montant de l'attribution de compensation fixée pour la Commune de Château-Thébaud à 50 803,31 €, à compter de 2018, et jusqu'aux nouvelles évaluations de transferts de charges.

4 - Admissions en non valeurs

> **ADMET** en non valeurs les titres de recettes émis pour un montant global de 59,03 €.

> **DIT** que cette dépense est imputée au budget au compte 6541.

5 - Acquisition de parcelles à Caffino

M. le Maire explique que l'EPTB de la Sèvre Nantaise propose à la commune le rachat de 3 parcelles à Caffino pour 1 € (3 461 m²). En effet ces parcelles appartenaient à SEVRAVAL mais l'EPTB considère que cela ne rentre pas dans ses missions.

> **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AB 214, 216 et 456.

> **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes d'acquisition et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

6 - Assainissement / demande de subvention à l'Agence de l'Eau - Réhabilitation des réseaux d'assainissement

M. le Maire rappelle qu'il est prévu de réhabiliter des réseaux sur les secteurs du bourg et de la Poterie.

> **SOLLICITE** le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 120 000 €.

Conseil Municipal des Enfants



Compte rendu du Conseil Municipal des Enfants

Conseil municipal du 13 septembre 2018

Préparation de la journée de jumelage à Beaumont en Véron

Départ le samedi 22 septembre à 8h00, retour vers 19h30.

Actuellement 4 élus sont certains de venir, réponse impérative pour les autres élus en début de semaine prochaine.

Idées de cadeaux pour offrir aux élus de Beaumont en Véron : Jus de raisins pétillants, Berlingots nantais, confitures, brioches, stylos, photos du CME de Château-Thébaud.

Cérémonie du 11 novembre

Rappel de l'intervention des élus du CME lors des Commémorations du 11 Novembre prochain : chants, Marseillaise, bande sonore, certains enfants seront en blanc, d'autres en noir, drapeaux tricolores, guirlandes bleu blanc rouge, lâcher de ballons.

Projets en photos

Très peu de retour de photos, à ce jour 3 photos sont arrivées au service enfance jeunesse.

Proposition que les élus du CME fassent les photos et sélectionnent ensuite les photos qui serviront pour offrir les cartes postales lors du repas des aînés.

Relancer également la population pour la participation au concours photos.

A partir de janvier 2019 :

Un transport solidaire



Pour qui ?

Pour toute personne qui a besoin de se déplacer sans en avoir le moyen. Le transport solidaire ne doit pas se substituer à un moyen accessible : taxi, transport public, famille ou ami... Accessible aux mineurs avec accord préalable des parents qui accompagnent si l'âge le nécessite.

Pour quels motifs ?

Des rendez-vous médicaux nécessitant un déplacement non pris en charge par l'assurance maladie. Pour des démarches administratives, recherches d'emploi, accès aux associations caritatives et aux activités associatives, visites aux proches, obsèques, courses de proximité, accès au réseau de transport public.

Pour quelles destinations ?

Sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération « Clisson, Sèvre et Maine Agglo ! » des communes avoisinantes et de la métropole de Nantes. Autres destinations : à voir en accord avec le chauffeur bénévole.

Comment cela fonctionne ?

Adhérer préalablement à l'association (3€/an) et appeler le référent (n° de téléphone non connu au moment de la parution de ce journal) pour exprimer son besoin, la destination, jours et créneaux horaires possibles. Le référent reviendra vers le bénéficiaire après avoir organisé le déplacement. Le chauffeur bénévole vient chercher le bénéficiaire à son domicile à l'heure convenue. Le chauffeur ramène le bénéficiaire à son domicile. Celui-ci indemnise le chauffeur des frais de déplacement (35 cts/km avec un minimum de 3 €) et règle le stationnement, les péages... Les coûts sont partagés en cas d'utilisateurs groupés.

Pour tout renseignement : appeler les services de la mairie au 02 40 06 53 18.

Sortie Cinéma à Clisson

Connaissance du Monde
« Splendeur des Lacs Italiens »
Jeudi 7 février 2019

Une sortie récréative est prévue le jeudi 7 février 2019 en après-midi pour les seniors. Elle fait suite à d'autres sorties qui se sont effectuées à l'automne suite au constat que nous avons fait de personnes isolées sur notre commune.
Tarif de la séance : 8,00 €.

Transport pris en charge par la commune. Il suffit de vous inscrire avant le 31 janvier en contactant les services de la mairie au 02 40 06 53 18.

LE LOGEMENT SOCIAL

Un logement social est destiné à des personnes dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond. Aujourd'hui 64 % de la population française a des ressources inférieures au plafond. Le parc communal se compose de 24 logements, la commune bénéficie d'un droit de regard sur 20 % d'entre eux uniquement.



Demande de logement social

Si vous souhaitez obtenir un logement social à Château-Thébaud, vous devez faire une demande en ligne et l'envoyer à www.demandedelogement44.fr ou retirer une fiche d'inscription à la mairie et l'adresser à l'A.D.I.L. 12, rue du Président Herriot à Nantes.

Votre demande de logement social, valide sur l'ensemble du département, sera diffusée auprès des bailleurs sociaux et de leurs partenaires.

A l'enregistrement de votre demande en ligne et après vérification de votre dossier, vous recevrez votre numéro unique départemental qui vous sera demandé lors de toutes correspondances.

Cette demande doit être renouvelée et actualisée tous les ans avec les derniers avis d'imposition.

Les bailleurs sociaux à Château-Thébaud

Ils sont au nombre de deux : Habitat 44 et Gambetta Social.

Action logement

N'hésitez pas à interroger votre employeur pour savoir s'il adhère à Action Logement. Si oui, pensez à l'indiquer sur votre demande de logement, cet organisme a des logements réservés pour les salariés.

Contingent Préfecture

La Préfecture réserve des logements pour certaines situations difficiles. Renseignez-vous auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale : www.loire-atlantique.gouv.fr

Les hébergements d'urgence ou temporaires

- Personnes sans hébergement : numéro unique le 115
- Violences conjugales : si vous avez besoin d'une mise à l'abri ou simplement d'une écoute, contactez Solidarité femmes au Tél. **02 40 12 12 40**.
- Logements d'urgence : La commune possède un logement d'urgence attribué temporairement, après évaluation de la situation en lien avec le service ASUR de l'association St Benoît Labre. En contrepartie, l'acceptation d'un accompagnement social est obligatoire.
Tél. **02 40 73 95 40**.

En cas de fuite d'eau, le saviez-vous ?

Depuis le 1er juillet 2013 et en application de la loi Warsmann, les délégataires Véolia et SAUR ont l'obligation d'informer les abonnés en cas de surconsommation constatée.

Si cette consommation anormale est due à une fuite sur le réseau privé (après compteur), vous pouvez, dans 1 délai de 1 mois, faire réparer la fuite par un professionnel pour bénéficier du plafonnement de sa facture.

Le chèque énergie, mode d'emploi :

Solidaire :

Il est attribué sous conditions de ressources.

Simple :

Il est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire, il suffit juste d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux.

Juste :

Il permet de payer des factures pour tout type d'énergie : électricité, gaz, fioul, bois...

Pour savoir si vous êtes éligible, rendez-vous sur le site : www.chেকেenergy.gouv.fr



Point travaux



REFECTION DU CHEMIN DU COTEAU MONNIER :

Les marches de la partie basse ont été refaites avec un financement de Clisson Sèvre et Maine Agglo. La municipalité a aménagé la partie haute afin de valoriser cet espace qui permet un cheminement sécurisé entre le bourg et le site de Pont Caffino.



FIN DE L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU CHENE :



ENHERBEMENT DE LA PARTIE ANCIENNE DU CIMETIERE

Depuis la mise en application de la réglementation zéro produit phytosanitaire pour les collectivités, le cimetière demandait un travail de désherbage très chronophage pour les agents des services. Nous avons donc poursuivi les travaux d'enherbement dans la partie ancienne et posé entre les tombes de résine de bois quand les écartements sont trop faibles pour semer puis entretenir de l'herbe.

CHANGEMENT DES PORTES DE LA SALLE DE LA MAINE

Pour lutter contre le gaspillage énergétique et avec un co-financement du Pays du Vignoble dans le cadre du plan Climat Energie



REFECTION DES SOLS ET PEINTURE DE LA SALLE DES LOISIRS

ACTUALITÉ ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal Enfant

Les jeunes élus du CME ont été particulièrement sollicités en cette fin d'année 2018.

En effet, en plus des projets sur lesquels ils travaillent tout au long de l'année (« Un arbre, une naissance » et « Cartes postales de la commune »), ils ont participé volontairement à de nombreuses manifestations :

Samedi 22 septembre :

Voyage à Beaumont en Véron afin d'échanger avec le CME de cette commune d'Indre et Loire, projet initié par le CME il y a 3 ans. Découverte de la localité et développement d'échanges extérieurs au CME (Conseil Municipal Adulte, participation à la Foire commerciale et au jury du concours des vins de Château-Thébaud...).

Samedi 3 octobre :

Repas des aînés. Accueil des participants avec, en cadeau de bienvenue, les cartes postales réalisées dans le cadre du projet CME de l'année.



Le CME au repas des aînés.

Dimanche 11 novembre :

Participation aux commémorations du 11 Novembre. Les élus du CME ont bravé les intempéries, orné de leur écharpe, afin de déposer des fleurs et citer le nom des 61 soldats castelthébaldaïs disparus lors de la « Grande Guerre ».



Le CME à la cérémonie du 11 Novembre.

Vendredi 4 janvier 2019 :

Cérémonie des vœux du maire. Par un jeu de question/réponse avec M. Alain BLAISE, adjoint aux Affaires Scolaire et à l'Enfance Jeunesse, les jeunes élus ont présenté le CME, ses objectifs, les projets passés et présents ainsi que leur attachement à cet exercice démocratique.

Il reste un an de mandat à l'équipe en place du CME. De nouvelles élections seront organisées dans les écoles élémentaires de la commune en décembre 2019.

Vous pouvez suivre l'actualité du CME et du service Enfance Jeunesse sur notre site www.chateau-thebaud.fr

Espace Jeunes « Le Discover »



Pour rappel depuis le 1er janvier 2018, l'activité jeunesse est passée sous compétence intercommunale.



L'association IFAC gère désormais l'espace jeunes, les séjours et les animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans des communes de Château-Thébaud et de Saint Fiacre sur Maine.

Celui-ci est toujours dans le Moulin Chupin et a été renommé « Le Discover ».

Le référent animation jeunesse est **Jérémy Marchais** que vous pouvez contacter au **07 63 59 45 98** ou par mail à ej.chateauthebaudstfiacre@utno.ifac.asso.fr

Les horaires d'ouverture sont :

Période Scolaire : Mercredi 14h-18h30 / Vendredi 17h-19h / Samedi 14h-18h30

Vacances :
du Lundi au Vendredi de 14h à 18h30

Cet hiver, l'Espace Jeunes «Le Discover» accueille de plus en plus de jeunes, que ce soit des filles ou des garçons, qu'ils soient de St Fiacre ou de Château-Thébaud. Ils commencent à se lancer dans les projets séjour et à s'impliquer sur le territoire. Ils ont participé au Marché de Noël de St Fiacre où ils ont vendu des sapins. Et aussi au Téléthon de Château-Thébaud en tenant un stand de ravitaillement.



Pour plus d'informations sur «Le Discover», n'hésitez pas à contacter Jérémy MARCHAIS ou à consulter la page Facebook : <https://www.facebook.com/EspaceJeunesLeDiscover/>
et le site internet : <http://www.ifac.asso.fr/clisson-sevre-maine>



Julia Wauters à l'école Marcel Canonnet

Cette année encore, dans le cadre de la vente de livres, en partenariat avec la librairie LISE & MOI, l'APE et L'Amicale Laïque ont invité une illustratrice à l'école Marcel Canonnet : **Julia WAUTERS**, une auteure et illustratrice nantaise qui dessine et écrit pour l'édition jeunesse.

Pour préparer sa venue, les élèves ont (re)découvert son univers et ont pu feuilleter et lire ses albums avec leurs professeurs... ainsi les enfants la connaissaient déjà et étaient impatients de la rencontrer et de l'interroger.

Elle est intervenue auprès de chacune des classes maternelles et élémentaires. Avec beaucoup de pédagogie et de bienveillance, elle a présenté ses albums aux enfants, leur a parlé de son métier, a répondu à leurs interrogations... Elle a travaillé une illustration différente dans chaque classe.

«Dessiner» avec des ciseaux, la méthode du pochoir, la technique du tampon... Les élèves se sont approprié son savoir faire avec beaucoup d'intérêt.

Rencontre et dédicaces avec Julia WAUTERS...

Leurs productions ont été exposées dans la salle du Bois de la Haie. Pendant toute la durée de la vente de livres, les enfants et leurs familles ont eu l'occasion de rencontrer Julia WAUTERS, prendre le temps d'échanger avec elle... Elle a dédicacé ses albums avec de très jolies illustrations ! Un moment d'échange délicieux... Julia WAUTERS est repartie, ravie de sa rencontre avec l'école, de l'investissement des professeurs, des relations entre élèves...

Merci merci MERCI !!!

Nous tenons à remercier très sincèrement :

- Julia WAUTERS pour sa belle intervention dans notre école
 - les professeurs d'avoir adhéré à ce projet
 - Marion, Marion, Anne-Lise & Solène de la librairie Lise et Moi pour leur précieuse collaboration
 - et enfin, l'amicale laïque pour leur soutien et leur coparticipation tout au long de cette belle aventure.
- L'association remercie les bénévoles qui permettent de créer ces moments magiques pour les enfants.





Ecole Publique Marcel Canonnet

LA SEMAINE DU GOÛT

Dans le cadre de la semaine du goût, les élèves de CM2 ont pu découvrir le monde de la viticulture avec le domaine Poiron-Dabin. Le 13 septembre, au cours des vendanges, ils ont passé une demi-journée à faire connaissance avec notre partenaire et son métier, tout en découvrant différents raisins.



Le 11 novembre, les CM2 des deux écoles étaient réunis autour de trois ateliers à l'école Marcel Canonnet :

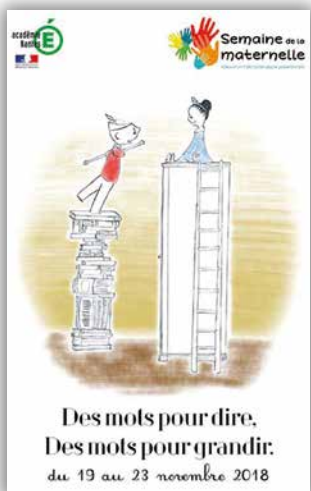
...le plus étonnant : celui des odeurs à reconnaître et des goûts qui peuvent être perturbés en fonction de notre approche visuelle,

...le plus agréable : celui de la dégustation de jus de raisins et de pommes offerts par des viticulteurs locaux (voir la photo),

...le plus instructif : celui sur le diaporama parlant du cycle de la vigne en 10 étapes et des 4 saisons du vigneron.

Les enfants sont partis heureux avec des souvenirs plein la tête, des recettes, une toque, un numéro spécial du «Petit quotidien» sur la vigne et un «questions-réponses des Incollables» sur la culture de la vigne.

LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA MATERNELLE



Du 19 au 23 novembre a eu lieu la semaine académique de la maternelle. A cette occasion les classes de maternelle ouvrent leurs portes aux familles.

L'école Marcel Canonnet participe pour la 4ème fois à cette action.

Cette année, 82 familles sur 97 inscrites ont participé. Les parents ont été accueillis du lundi au vendredi pour partager le quotidien des élèves sur une demi-journée de classe. D'année en année, ils peuvent également mesurer l'évolution des enfants. Les enseignantes sont ravies d'échanger avec les parents et souhaitent renouveler cette action l'année scolaire prochaine.

LES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

En maternelle : Nous accueillerons pour la rentrée de septembre 2019 les enfants nés en 2016 ou au 1er trimestre 2017, en fonction des places disponibles. Les enfants nés en 2016 et antérieurement seront tous accueillis.

Nous vous invitons à prendre contact avec l'école sans tarder.

Une porte-ouverte sera organisée le samedi 19 janvier, de 10h à midi, afin de faire découvrir l'école Marcel Canonnet aux petits et grands !

En élémentaire : Tous les enfants du CP au CM2 peuvent être inscrits.

Les documents à fournir :

- les pages des vaccinations obligatoires
- le livret de famille
- le certificat de radiation s'il s'agit d'un changement d'école
- le certificat d'inscription délivré par la mairie de Château-Thébaud

Pour en savoir plus, prenez contact avec la Directrice **Mme PUCHOT**, Tél. **02 40 06 53 10** (de préférence les mardis ou mercredis matins), courriel : ce.04400496A@ac-nantes.fr



Ecole Saint-Joseph



« LE MOUVEMENT S'EXPRIME »

Le projet d'expression de l'année ayant pour objectif de développer aussi bien des compétences langagières, artistiques que sportives, a favorisé la rencontre d'œuvres d'art et d'artistes pour les enfants en fréquentant le musée du FRAC et le musée des arts à Nantes, en assistant aux spectacles, « Le nez en l'air, M. Calder », « Color Swing » par la compagnie Tintam'Art, « Bal à Boby ».

Au niveau de l'expression corporelle, les maternelles, les CP et CE1 bénéficient de 8 séances de danse contemporaine, tandis que les CM1/CM2 vont participer en juin à l'initiation de Golf proposée par l'UGSEL en lien avec la Ryder Cup.



« LE PLAISIR DE LIRE »

Tout au long de l'année, des bénévoles de l'association « Lire et faire lire » permettent aux enfants des différentes classes, d'écouter des lectures oralisées en petits groupes pour leur plus grand plaisir.



La fréquentation de la bibliothèque municipale est également un moment agréable, permettant aux élèves de prendre goût aux livres, à la lecture.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH POUR L'ANNÉE 2019/20

Votre enfant est né en 2016 ou au début de l'année 2017.

Vous pouvez dès à présent contacter **Mme PERTHUIS Stéphanie**, Directrice de l'école, pour fixer un rendez-vous et découvrir notre école. Tél. **02 40 06 50 38** ou direction@ecole-saint-joseph-44.org

Le Carnaval des enfants de Château-Thébaud



Réservez votre matinée du samedi 23 mars !

Les écoles et le service enfance et jeunesse donnent rendez-vous aux petits et aux grands à partir de 9h30 à la salle de Loisirs.

>> DOSSIER

Les démarches d'urbanisme

Ce dossier a pour objectif de vous aider dans vos démarches d'urbanisme.

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

C'est l'ensemble des règles et des mesures juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols.

Qu'est-ce que le plan local d'urbanisme (PLU) ?

C'est le document qui définit les règles d'urbanisme sur la commune. Il y a un règlement par zonage de PLU.



Pour connaître le zonage de son terrain et obtenir le règlement de la zone, vous pouvez aller sur le site :

<https://plu.clissonsevremaire.fr/>

Faites un certificat d'urbanisme
*cerfa n°13410*04*

Si vous souhaitez réaliser des constructions ?

Construction de moins de 20 m²
(à partir de 5m²)
Déclaration préalable
*cerfa n°13703*06*

Construction à partir de 20 m²
Permis de construire
*cerfa 13406*06*

*En zone urbaine, des déclarations préalables peuvent être déposées pour des constructions jusqu'à 40 m² sauf les travaux portant la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés (ce qui implique le recours à un architecte). Le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les constructions qui n'excèdent pas 150 m² de surface de plancher.

Les formulaires d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet de la commune ou sur le site service-public.fr

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

AGGLOMÉRATION DE CLISSON
Service Application du Droit des Sols
Instructrice : Mme LEGRIS Elise
17 rue de l'Industrie
44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE
Tél. 02 28 00 21 04
elise.legris@clissonsevremaire.fr

MAIRIE DE CHÂTEAU-THÉBAUD
Contact : M. MOREAU Marc-Antoine
1 place de l'église
44690 CHÂTEAU-THÉBAUD
Tél. 02 40 06 53 18
urbanisme@chateau-thebaud.fr

Vous souhaitez construire un abri de jardin, préau, clôture ... de moins de 20 m² *

Le dossier est à déposer en mairie en 4 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 1 mois, la réponse se fait par arrêté du Maire.

1°- Un formulaire

Cerfa 13703*06

2°- Un plan de situation du terrain

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

3°- Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

4°- Un plan en coupe du terrain et de la construction

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

5°- Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents, ainsi que le parti pris pour assurer sa bonne insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti.

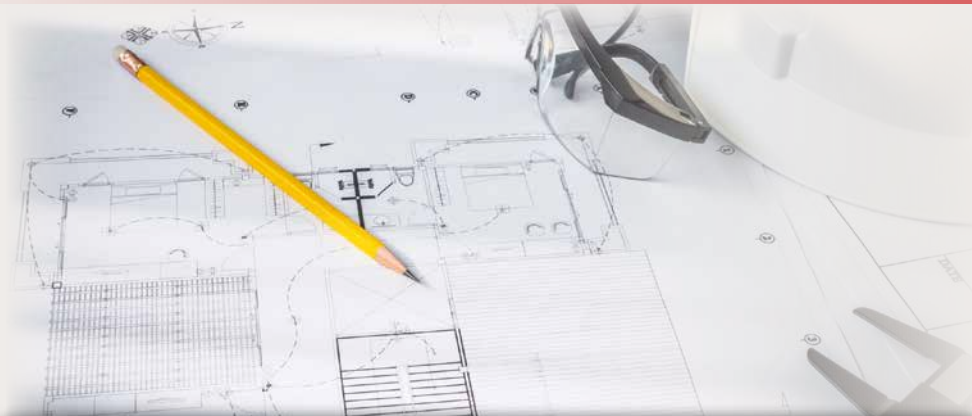
6°- Un plan des façades et des toitures

Le plan des façades et des toitures permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.

7°- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

8°- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et une dans le paysage lointain



Vous souhaitez construire une maison individuelle et constructions de 20 m² et plus

Le dossier est à déposer en mairie en 4 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 2 mois, la réponse se fait par arrêté du Maire.

1°- Un formulaire

Cerfa 13406*06

2°- Un plan de situation du terrain

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

3°- Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

4°- Un plan en coupe du terrain et de la construction

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

5°- Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

La notice est un élément du projet architectural.

Elle présente la situation du terrain. Elle présente le projet, en répondant à six questions précises :

- Quel aménagement est prévu pour le terrain ?
- Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles ?
- Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?
- Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?
- Comment sont traités les espaces libres ?
- Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain ?

Elle vous permet de préciser les éléments de votre projet qui ne peuvent pas être représentés par les seuls plans de masse et plan en coupe.

6°- Un plan des façades et des toitures

Le plan des façades et des toitures permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.

7°- Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

8°- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et une dans le paysage lointain

9°- Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique

Cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre (si autorisé). Elle doit être générée par l'outil informatique du site internet dédié à cet effet RT 2012, via le « formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1 000 m² et la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire ».

NB1 : même si votre projet fait moins de 1 000 m², c'est bien ce formulaire qu'il faut compléter.

NB2 : si vous ne fournissez pas d'attestation générée, votre dossier fera l'objet d'une demande de pièce manquante, retardant d'autant le délai d'instruction de votre projet.

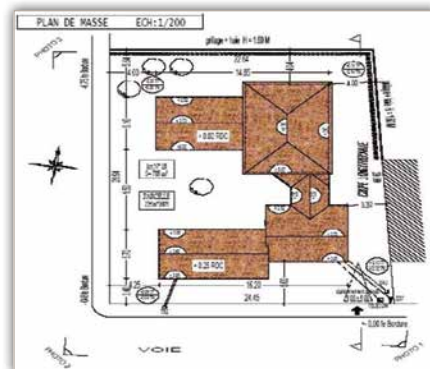
**Pour le contrôle de votre assainissement non collectif, contactez le SPANC
(service de la communauté d'agglomération) :**

SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. 02 40 54 54 72 - <http://spanc.clissonsevremaire.fr>

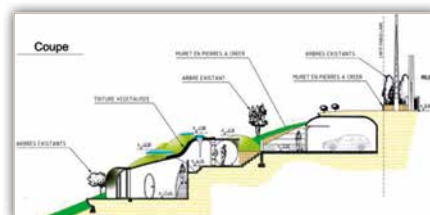
Exemples de documents à joindre pour une construction de maison individuelle :



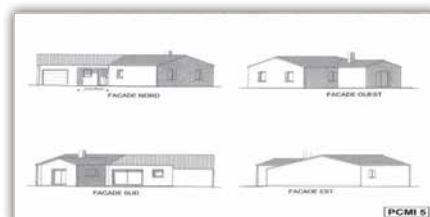
Plan de situation.



Plan de masse.



Plan en coupe du terrain et de la construction.



Plan des façades et des toitures.



Doc. photographique du projet de construction.



Photos de situation du terrain dans l'environnement proche et le paysage lointain.

Maison des Landes de Château-Thébaud « Lamoricière »

Comme ailleurs en France, le Pays Nantais a connu au 18^{ème} siècle un développement du goût pour la résidence de campagne, hors la ville, mais liée à la vie urbaine par sa sociologie et son traitement architectural. La maison de campagne du Pays Nantais, dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle est le fait d'une clientèle aristocratique ou bourgeoise, souhaitant échapper à un certain confinement citadin imposé par l'exiguïté de l'habitation urbaine due à la parcimonie de l'espace constructible en ville avant l'extension des quartiers neufs à partir des années 1780.

Cette recherche d'une assise domaniale extra-urbaine n'est pas exempte d'un souci d'acquiescer un statut, ou au moins, une image de propriétaire foncier désirant s'ancrer dans le terroir. Les revenus des terres de ce domaine assurent de plus une fortune stable et de nature anoblissante par rapport aux activités ordinaires de cette élite urbaine souvent liée au négoce et à la finance.

Une fois passée la période tourmentée de la révolution et des guerres de Vendée (1793-1795), on assiste à une persistance de ce goût pour la demeure de campagne tant de la part de l'ancienne aristocratie que de la nouvelle bourgeoisie issue de l'enrichissement des dernières années du siècle. A la « Folie Nantaise » succède une autre forme de maison de campagne. Elle en est le renouvellement autant que le prolongement dans une société pourtant différente de celle d'avant la révolution.

La construction de maisons de plaisance ou de campagne qui poursuivent le goût des « folies » ; elles ont toutes, peu ou prou, le caractère d'une maison de ville transposée en milieu ouvert dans un cadre agricole et participant d'un paysage rural.

La plupart de ces maisons Nantaises sont édifiées entre 1790 et 1840. Elles s'organisent sur un plan massé, très symétrique et donnant une importance particulière à l'axe central matérialisé par un vestibule précédant un salon en avant corps, s'ouvrant sur un jardin. De chaque côté, une seule pièce d'une travée, l'escalier est le plus souvent pris dans le vestibule. L'expérience « italianisante » que LEMOT rapporta d'Italie à Clisson, inspira un certain nombre de maisons de campagne. Enfin sont-elles de simples villégiatures aux champs pour une classe urbaine aisée, ou sont-elles aussi le siège d'un domaine agricole, viticole principalement, témoignant de la part de leur propriétaire un souci de rentabilité mais aussi de participation à une économie rurale ? L'association à un domaine viticole est le fait de quasiment toutes les villas au sud de la Loire, particulièrement dans le vignoble de Sèvre-et-Maine. La maison des Landes en est un bel exemple.

Le lieu-dit des « Landes » était formé d'une ferme, de terres et de vignes appartenant à Maurice René MAHOT de l'AUBINIERE, Conseiller du roi, juge magistrat civil et criminel et sénéchaussée de Nantes, ancien conseiller à l'ex présidial, ancien sous maire (1745-1810). Il reçut ce domaine par son mariage avec Thérèse MARCE (1773-1806), fille de N.H. Barthélémy de MARCE, avocat au parlement, sous maire de Nantes, administrateur de l'hôtel Dieu à Nantes, marié à Anne Françoise de PLUMEGAT.

Maurice et Thérèse MAHOT eurent plusieurs enfants dont **Maurice MAHOT de l'AUBINIERE** né à Nantes le 15-02-1774, décédé à Nantes le 9 avril 1842, docteur en médecine. Il a été marié une première fois le 30 germinal an IX (21-04-1801) à Nantes avec Jeanne Françoise DUBOIS VIOLETTE, née à Nantes 21-06-1776 et décédée le 03-03-1803 à Nantes. Puis il s'est remarié le 8-02-1806 à Nantes avec Bonne Victoire VACHER née 17-01-1777 à SUCE (44). Dans son contrat de mariage, nous lisons : « Qu'il doit prendre sur le bien de la communauté jusqu'à concurrence de trois mille francs pour faire la cour, le jardin, en un mot achever l'entière construction de la maison dite de relais qu'il a bâtie près du bourg de Château Thébaud, en compensation de la ferme, qui elle revient aux enfants du premier mariage ». La ferme fut vendue à la famille de la propriétaire actuelle, il y a trois générations.



La maison des Landes «Lamoricière».

Nous pouvons estimer que la construction de cette maison des Landes fut réalisée entre 1804 et 1807, elle prit le nom de « Lamoricière ».

La maison reviendra à l'un des enfants nés de ce mariage : **Jules MAHOT de l'AUBINIERE** né le 05-09-1814 à Nantes, décédé le 30-05-1879 à Nantes, avocat et Directeur de la compagnie d'assurance Mutualiste d'incendie dite La Nantaise. Il s'est marié le 02-04-1845 à Nantes avec Marie Louise COLLET, née le 17-03-1816 à Nantes, décédée le 18-04-1907 à Nantes.

Suite à la démission de l'abbé AGAISSE qui dessert la commune de Château Thébaud depuis 52 ans, le Vicaire général demande au Maire (Valentin MARY) de se procurer, dans les plus brefs délais un logement pouvant servir de presbytère, et c'est la maison des Landes appartenant donc à M. Jules MAHOT qui sera louée ainsi pendant 5 ans dès 1847.

Elle est ensuite vendue le 4 novembre 1854 à **Alexandre Athanase PERTHUY** né le 2-05-1820 à Château Thébaud, décédé le 20-02-1882 dans la maison de Lamoricière de Château Thébaud. Armateur à Nantes rue de la Fosse et adjoint au maire de Port St Père. Alexandre épouse le 14-07-1846 à Nantes Anne Marie Joséphine HOSTELL, née le 21-02-1829 à Nantes, décédée le 08-04-1882 à Nantes. (Fille de François Auguste HOSTELL, capitaine au long court-officier de marine, mort à la Vra Cruze). De cette union naîtra une fille **Anne Marie PERTHUY** née le 10-10-1858 à Nantes, décédée le 12-12-1952 à Cauderan près de Bordeaux (Gironde), mariée le 08-06-1880 à Nantes avec Pascal Edouard Amédée CLERC, né le 04-03-1846 à Niort, décédé le 04-03-1924 à Niort.

Pendant cette période, la maison « Lamoricière » est vendue le 3 février 1899 à **Claude Martin PERRIN** né le 12-12-1834 à Seyssuel et Chasse en Isère, décédé le 18-05-1904 à la maison des Landes « Lamoricière » de Château Thébaud, négociant à Nantes 3 rue d'Alger, époux de Marie Louise PARIS née le 05-02-1841 à Nantes et décédée le 4-03-1916, tous deux inhumés au cimetière Miséricorde à Nantes. Lors de la succession, leurs enfants vendent les biens de leur héritage.

La maison « Lamoricière » est à nouveau cédée le 5 juin 1918 pour 18 000 francs à **Joseph MONNIER** né le 28-12-1874 à Château-Thébaud, décédé le 03-12-1961 dans la maison des Landes « Lamoricière » de Château-Thébaud, cultivateur au Bar Sauvage. Il épouse le 11-09-1900 à Château-Thébaud Marie POIRON, née le 11-09-1879 à Château Thébaud, décédée le 09-03-1958 dans la maison des Landes « Lamoricière » de Château Thébaud. Ils eurent deux enfants :

- **Joseph MONNIER** né le 04-04-1904 à Château Thébaud (Bar Sauvage) et décédé à Château Thébaud (Maison Brique-Angle rue St Thomas-rue des forges), marié le 05-09-1927 à Vertou avec Joséphine Marie CORMERAIS, née le 04-03-1906 à Vertou, décédée le 12-04-1960 à Nantes.

- **Edouard MONNIER** né le 19-10-1912 à Château Thébaud (Bar Sauvage) décédé à Château Thébaud (hôpital de la Placelière), marié le 23-11-1931 à Château Thébaud avec Irma Germaine Marie SANSON, née le 02-05-1913 à Vertou, décédée.

Au décès de leur père en 1961, les enfants ne se sont pas entendus sur l'héritage et pour clore les différends, il a été décidé de tout partager. Un mur a été construit sur le terrain, partageant le bien. A l'intérieur des portes ont été condamnées. Chacun se retrouva propriétaire d'une partie de la maison. Edouard MONNIER viendra occuper la partie de gauche (face maison rue du Bois Joli), celui-ci dans son lot n'ayant pas de pressoir, exigera de son frère de lui en construire un. Ce qui sera fait à St Thomas.

La partie de droite appartenant à Joseph MONNIER fut mise en location. Les 2 parties seront vendues aux propriétaires actuels, en 1978 pour la partie droite et en 1995 pour la partie gauche.

A l'origine cette maison a été construite sur un des points le plus haut de la commune. Du côté nord, une futaie, un parc, dont subsiste encore un magnolia, très certainement de l'origine de cette construction vers 1806, des bâtiments agricoles comprenant, une cave, un pressoir, une grange à foin, une grange à chevaux et quelques habitations pour les domestiques. Côté sud, il y avait un jardin d'agrément, un fruitier clos de murs avec une grille fixe de fond de propriété mise en valeur par ses deux piliers ; hors les murs, de nombreuses vignes et terres. La vue dégagée qui allait de St Gabriel à l'église d'Aigrefeuille passe aujourd'hui par des toits.

Au fil du temps et des successions la propriété a été démantelée. Certains diront, il faut vivre avec son époque, que faire de ces vieilles pierres et de tous ces terrains ? Il y a tant de gens qui cherchent des logements ! D'autres diront, le patrimoine se respecte, c'est un témoignage de vie de nos ancêtres, le travail des ouvriers qui ont construit pierre après pierre, le respect de la nature, l'eau... Chacun se fera son opinion.

Bien qu'inscrit dans les actes, sous le nom « Lamoricière », le langage populaire appellera cette maison « maison des landes », « château des landes » et même le tout nouveau lotissement la joutant, officiellement « domaine du château des landes ».

Cette demeure n'a nullement les caractères d'un château, puisque maison de campagne, de plaisance du début du 19^{ème} siècle.

**Pour la commission recherche et patrimoine,
Colette RENAUDET**

Concours « Photographiez vos jardins »

La commission municipale Espaces Verts Environnement a décidé de supprimer le concours communal des maisons fleuries pour le remplacer en 2018 par le concours « Photographiez vos jardins ».

Pour rappel, chacun pouvait envoyer 3 photos de son jardin dont une vue de la rue pour la mi-septembre. Ces photos ont été exposées de façon anonyme lors de la foire commerciale. Les visiteurs ont classé les jardins proposés par ordre de préférence. Nous avons eu pour cette première édition quatre participants qui ont été récompensés :

M. et Mme Jaen ; M. et Mme Duarte ; M. et Mme Debailly et M. et Mme Malard.

La formule sera renouvelée en 2019, vous pouvez d'ores et déjà préparer vos appareils photos pour participer à l'édition 2019. Un rappel précis des conditions de ce concours sera communiqué dans la revue du mois de mai prochain !



Remerciements Journées du Patrimoine

Cette année pour les journées du patrimoine nous avons choisi de vous présenter l'histoire des **écoles primaires** sur la commune depuis leurs créations et **les demeures** de caractère ou historiques de Château-Thébaud.

Les recherches sur les écoles nous ont rappelé bien des péripéties. Nous avons appris qu'à la période où le phylloxéra détruisait la vigne, le greffage, seul remède, était enseigné à l'école ! Ce fut aussi la mise en place et l'évolution des transports scolaires, ainsi que l'organisation des transports vers Nantes après l'abandon du chemin de fer.

Nous avons aussi découvert 17 demeures de caractère ou historiques de la commune avec chacune leur histoire. Certains des propriétaires de ces demeures, que nous avons sollicités, nous ont aimablement reçus dans leurs propriétés.

Nous les en remercions sincèrement.

Nous souhaitons que nos échanges se poursuivent, ceci nous permettra d'avancer sur l'histoire de leurs demeures et de partager ces recherches avec eux

Pour la commission, B. HERVOUET



Label régional Villes et Villages Fleuris

Bravo aux agents des services techniques et aux habitants des Brosses

Le jury régional est passé sur notre commune au mois de juin 2018. Ont été relevés par le jury : les entrées de bourg, des plantations de pieds de murs réussies, l'adaptation et la cohérence de la palette végétale choisie, les pratiques respectueuses de l'environnement (arrosage avec des eaux pluviales récupérées, paillage avec des broyats végétaux, pas de produits phytosanitaires...), l'aménagement du jardin de la bibliothèque, les partenariats avec les services techniques, enfance, les écoles et les associations (jardin de Koko, carrés partagés, compost), les projets participatifs d'embellissement des villages, la communication autour du thème de l'environnement.

Le travail de la municipalité, agents et élus, est reconnu par le jury qui maintient ses 2 fleurs au label régional des villes et villages fleuris !

De son côté, le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de sa commission Fleurs et Paysages a souhaité reconnaître et valoriser la démarche collective d'embellissement du village des Brosses. **Un prix « coup de cœur » a été remis aux habitants des Brosses** lors de la cérémonie organisée le 22 novembre 2018 au Croisic.



AGENDA



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise à l'Espace Bois Joli :

Dimanche 27 janvier à 14h00

Un concours de belote

(Organisé par les Anciens Sapeurs-Pompiers)

Dimanche 3 Février à 14h00

Un grand Loto

(Organisé par les Sapeurs-Pompiers Actifs)

De nombreux lots à gagner...

Ouverture des portes à 12h15

Retenez ces dates et venez nombreux !



Section randonnées pédestres

Ci-dessous le calendrier des randonnées organisées prochainement, rendez-vous place de l'Eglise à l'heure indiquée.

Le 3 février :

Forêt de Touffou/Les Sorinières - Départ 14h.

Le 17 mars :

Montaigu - Départ à 14h.

Le 7 avril :

Port-St-Père - Départ à 14h.

Le 12 mai :

Oudon - Départ à 8h30.

Contact : Marie-Thérèse et Joël BRETIN
au Tél. 02 40 06 54 86.

L'Amicale Laïque de Château-Thébaud



Des cours d'encadrement à Château-Thébaud ?

L'Amicale Laïque envisage d'ouvrir un créneau d'activité manuelle artistique de type «encadrement», animé par Marie-France que vous avez pu rencontrer au Marché de Noël des créateurs. Passionnée, elle souhaite partager son enthousiasme et ses connaissances, découvrir avec vous de nouvelles techniques, vous aider à réaliser ce dont vous rêvez secrètement...

Les cours à effectif réduit (6 personnes maximum) se dérouleront en soirée, de 20h à 22h30 environ, selon une fréquence et pour un coût qui restent à déterminer.

En fonction des demandes, une séance découverte sera organisée dès février 2019.

Pour plus de précisions, rencontrer l'animatrice, voir des réalisations, merci de contacter :

Marie-France LESUR, mariefrance.lesur@orange.fr ou Tél. 06 75 89 65 84.

« Ça cartonne à Château-Thébaud »

L'Amicale Laïque de Château Thébaud organise une course d'embarcations en carton sur la Maine le 17 juin prochain, jour de la fête de la musique.

À Château Thébaud, site de Pont Caffino !

Que vous soyez seul ou à plusieurs, groupe d'amis, collègues de travail, membres d'associations, ou en famille, etc... **Venez relever le défi !**

L'aventure commence par la confection de l'embarcation. Nous vous proposerons un dossier complet pour vous y aider.

Pour toutes informations : cacartonnechateauthebaud@gmail.com



Association des donneurs de sang bénévoles



En 2018 l'association a accueilli 349 donneurs dont 22 nouveaux donneurs. Pour continuer à faire face aux besoins des patients, il est primordial de continuer à sensibiliser de nouveaux donneurs dans notre commune.

POUR DONNER SON SANG, IL FAUT...

- Avoir entre 18 et 70 ans.
- Peser au moins 50 kg.
- Présenter une pièce d'identité.
- Bien boire avant et après le don, et ne pas être à jeun.

Depuis de nombreuses années, les bénévoles de l'association œuvrent pour la réussite des collectes à Château-Thébaud. L'équipe d'une dizaine de personnes travaille pour annoncer et préparer les repas, mobiliser les donneurs et en recruter de nouveaux. Malheureusement, l'association est confrontée depuis quelques temps à des difficultés pour trouver de nouveaux membres, nous avons besoin de vous !

Rejoignez-nous et devenez bénévole pour le don du sang !

L'ADSB de Château Thébaud remercie tous les donneurs et toutes les personnes qui nous ont apporté leurs soutiens tout au long de l'année 2018, ce qui nous encourage à continuer et à œuvrer pour le bien des malades. Merci à l'équipe de coureurs qui nous a représentés, pour sa deuxième place au Raid Caffino 2018 !

Prochaine collecte de sang à Château-Thébaud
Mercredi 13 février de 16h30 à 19h30 – Salle du Bois de la Haie

Contact : Sébastien Robin - Président de l'Association pour le don de sang bénévole de Château-Thébaud
E-mail : adsb.chateau.thebaud@gmail.com - Tél. 06 83 34 44 10



Association QORD « Quand l'Occident Rencontre le Désert »

Des nouvelles du « Club culturel de Typhaine pour les Enfants »

Chaque année, à l'automne, notre association est présente au « Club Culturel de Typhaine pour les Enfants » dans le camp de réfugiés Sahraouis de Boujdour. C'est à cette occasion que nous remettons les différentes subventions qui constituent le budget annuel du club. Nous choisissons cette période car le centre ouvre début octobre quand les températures sont plus clémentes. En effet, si en France nous avons eu très chaud cet été, dans les camps de réfugiés situés en plein désert algérien le thermomètre est monté jusqu'à 58°...



Toutes les activités mises en place au cours des années passées (Français, Informatique et Internet, Bibliothèque, Ludothèque, Dessin, Musique et Chant, Pratique des jeux traditionnels et connaissance des objets traditionnels, Coiffure, Préservation du patrimoine...) seront poursuivies en 2018-2019. **Cette nouvelle période sera marquée par deux nouveautés. Depuis début octobre, la ludothèque devient également halte-garderie quand elle n'est pas en fonction et un cours de français pour adultes ouvre en décembre 2018.**

Actuellement, les activités proposées bénéficient à environ 360 enfants venant de l'école primaire, de 6^{ème} et d'une troupe de scouts. La halte-garderie amène également de nouveaux petits utilisateurs... C'est avec toujours autant de plaisir que les enfants se rendent au club. C'est un des très rares endroits où ils peuvent se retrouver pour pratiquer des activités... A cela, il faut ajouter la vingtaine d'adultes qui suivent les cours d'informatique et bientôt ceux de la classe de français (déjà plus de 10 préinscrits avant l'ouverture...) sans oublier le personnel du centre. Seul point noir, le budget 2018-2019 ne nous permet pas d'entreprendre les importants travaux de remise en état du centre. Le faible montant que nous avons pu attribuer à ce poste permettra seulement de maintenir opérationnels les locaux qui ont pu être rouverts après les réparations de 2016.

*Pour parvenir à réunir les fonds nécessaires au fonctionnement de toutes les activités mises en place au Club de Typhaine, notre association organise ou participe chaque année à diverses manifestations. **Notre prochaine « journée QORD » aura lieu à l'Espace Bois Joli le samedi 30 mars 2019 ! Venez participer à cette manifestation et nous aider ainsi à apporter un peu de bonheur aux enfants !***

Nous profitons de cet article pour remercier chaleureusement la troupe de Balivernes qui a décidé de remettre une partie de sa recette de novembre à 3 associations de Château-Thébaud dont QORD. Un très grand merci pour cette initiative généreuse et solidaire !

Une nouvelle activité proposée par l'association ALASCA



La Découverte Orientation.

Quoi de mieux que courir ou marcher avec un but ?

ALASCA vous propose une activité mensuelle de randonnée ou course, en orientation. Venez découvrir les sentiers du vignoble d'une façon ludique et à votre rythme, **en marchant ou en courant, entre sportifs ou en famille.**

La prochaine sortie aura lieu le 3 février prochain avec un départ à 9h au terrain de foot de Monnières.

Inscription annuelle 20 € ou à la sortie 4 € (gratuit pour les - de 16 ans). Pour rappel, les autres activités historiques proposées par ALASCA sont :

- le badminton en loisir ou en compétition (créneau le mardi soir à St Fiacre sur Maine et le mercredi soir à Château-Thébaud), encadrement par un entraîneur qualifié.
- le palet sur planche de plomb et les fléchettes.

LES DATES À RETENIR :

- **mars 2019** : tournoi loisirs de palet à Château-Thébaud
- **6 avril 2019** : tournoi badminton loisirs en mixte à Château-Thébaud suivi par une soirée festive.

Pour tout renseignement : Stéphane DELHOMMEAU - Tél. 06 88 31 84 20
Mail : alasca@outlook.com



Après 30 ans, la persévérance voire l'obstination paie...

Vaincre la maladie c'est enfin possible !

Grâce à votre présence et votre soutien, le montant de la collecte 2018 s'élève à

36 340,84 €

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce Téléthon 2018.

Merci également, aux riverains de leur compréhension si gêne occasionnée.

L'équipe Téléthon Château-Thébaud



Ecole de musique Sol en Vigne

*L'école de musique Sol en Vigne s'associe à la bibliothèque municipale de Château-Thébaud pour une ballade musicale autour du continent américain **samedi 9 février à 11h.***



Une quinzaine d'élèves de l'école de musique se produiront au cours de cette session acoustique qui sera ponctuée par des extraits littéraires. Le travail des élèves se prolongera samedi 16 mars au Bois Joli à 20h30 (entrée libre) avec d'autres élèves et groupes de musique.

Entrée libre. Renseignements :

Charly BÉGO - Tél. 02 40 54 86 66

Mariane PALERMO - Tél. 02 40 12 11 91

Collecte des déchets ménagers

DES CHANGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2019

Des colonnes d'apport volontaire enterrées



Mise en place rue de la Haie de colonnes d'apport volontaire enterrées pour vos verres et papiers et pour vos ordures ménagères.

Pourquoi ? Il s'agit d'une solution pour traiter ponctuellement vos surplus de déchets (fête de famille, déchets très odorants...), ce service n'a pas pour objectif de remplacer la collecte de votre bac !

Coût ? Chaque dépôt sera facturé directement sur votre redevance au prix de 1,25 € par sac déposé. Vous pouvez déposer des sacs de 30 litres maximum.

Comment ça marche ? Pour utiliser cette colonne à ordures ménagères, vous devez au préalable vous munir d'un badge. En faire la demande sur : <https://badgepointecotri.clissonsevremaire.fr>
Pour les habitants qui possèdent une carte d'accès à la halte éco-tri pas besoin de badge, vous pouvez scanner votre carte et accéder à ce service.

Modification du circuit et des jours de collecte

Circuits de collecte modifiés pour optimiser les tournées des camions de ramassage : la commune est partagée en 2 zones avec chacune son jour de collecte :

Villages au nord-ouest :

Sacs jaunes **Lundi**

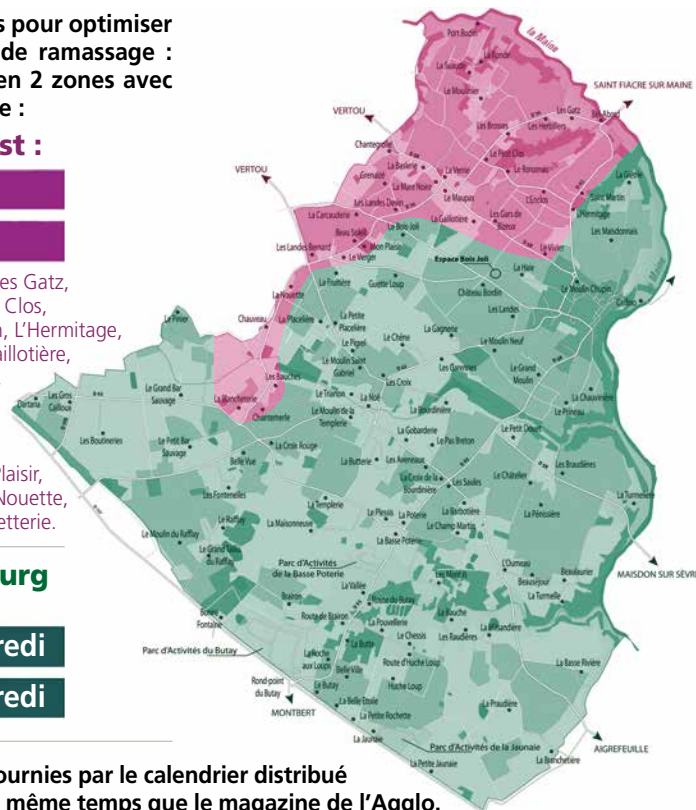
Poubelles **Lundi**

Villages concernés : Bel-Abord, Les Gatz, Les Herbilliers, Les Brosses, Le Petit Clos, Le Ronzerai, L'Enclos, Saint Martin, L'Hermitage, Le Vivier, Les Gars de Bizeux, La Gaillotièrre, Le Maupas, La Verrie, Le Moulinier, La Suaude, La Ronde, Port Bodin, Chantegrolle, La Baslerie, La Mare Noire, Les Landes Devin, La Carcauderie, Beau Soleil, Mon Plaisir, Le Verger, Les Landes Bernard, La Nouette, Chauveau, Les Bauges, La Blanchetterie.

Château-Thébaud Bourg et les autres villages

Sacs jaunes **Mercredi**

Poubelles **Mercredi**



Toutes les indications sont fournies par le calendrier distribué mi-décembre (ci-dessous) en même temps que le magazine de l'Agglo. Si vous ne l'avez pas conservé, vous pouvez le télécharger sur le site de l'agglo <https://environnement.clissonsevremaire.fr> ou en récupérer un exemplaire en mairie.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Lundi 31 décembre 2018					
M 1 JOUR DE L'AN	V 1	V 1	L 1	M 1 FÊTE DU TRAVAIL	S 1
M 2	S 2	S 2	M 2	J 2 Jour férié: collecte reportée dans la semaine	D 2
J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3
V 4 1	L 4	L 4	J 4 14	S 4	M 4
S 5	M 5	M 5	V 5 14	D 5	M 5 23
D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6
L 7	J 7 6	J 7 10	D 7	M 7	V 7
M 8	V 8	V 8	L 8	M 8 VICTOIRE 1945	S 8
M 9	S 9	S 9	M 9	J 9 Jour férié: collecte reportée dans la semaine	D 9
J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	L 10 LUNDI DE PENTECÔTE
V 11 2	L 11	L 11	J 11 15	S 11	M 11
S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13 Jour férié: collecte reportée dans la semaine
L 14	J 14 7	J 14 11	D 14	M 14	V 14
M 15	V 15	V 15	L 15	J 16 20	S 15
J 17 3	D 17	D 17	M 16	V 17	D 16
S 18	L 18	L 18	J 18 16	S 18	L 17
D 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 18
L 20	M 20	M 20 12	S 20	L 20	M 19
M 21	J 21 8	J 21 12	D 21	M 21	J 20 25
M 22	V 22	V 22	L 22 LUNDI DE PÂQUES	J 22	S 22
M 23	S 23	S 23	M 23	V 24 21	D 23
J 24 4	D 24	D 24	M 24	S 25	L 24
V 25	L 25	L 25	J 25 Jour férié: collecte reportée dans la semaine	D 26	M 25
S 26	M 26	M 26	V 26	L 27	M 26
D 27	J 27	J 27 13	S 27	M 28	J 27 26
L 28	V 28	V 28	D 28	V 29	S 29
M 29	S 29	S 29	L 29	M 30 ASCENSION	D 30
M 30 5	J 30	J 30 Heures d'été	M 30	V 31	
31					

A RETENIR

Championnat de France de cyclisme
Les 27, 29 et 30 juin 2019.

Modifications de circulation :
certaines routes seront fermées et
les circuits des cars scolaires perturbés.
De plus amples informations seront
données ultérieurement.

État Civil

Naissances

Axel CHARLES - 17 rue de la Haie

Paul DELION - 13 La Blanchèterie

Louison LEMARIÉ TOUET - 9 bis route du Bois Joli

Ylann REDOR - 2 route d'Huche Loup

Décès

Gabrielle GUILLET veuve POTTIER (89 ans)
Le Champ Martin

Jeanne CALOZ veuve ROULIN (80 ans)
3 Le Rafflay

Yves HERVOUET (61 ans)
2 rue du Haut Moulinier

Bernadette GOBIN épouse DUVAL (81 ans)
3 route de Caffino

Lucien LOIZEAU (78 ans)
7 route de Brairon

Rappels administratifs

Recensement citoyen obligatoire

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès la date anniversaire des seize ans et au plus tard dans les 3 mois suivants.

Ils se présentent en mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Plus d'informations sur www.majdc.fr

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales.

Avec la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, vous pouvez **jusqu'au 30 mars 2019** venir vous inscrire sur les listes électorales afin de voter aux européennes le dimanche 26 mai prochain.

Pièces à fournir :

- Une carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (ou périmés depuis moins de 1 an),
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité...)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les citoyens peuvent s'inscrire tout au long de l'année jusqu'à une date déterminée avant chaque scrutin, il n'y a donc plus la date butoir du 31 décembre.

Une nouvelle carte d'électeur avec votre numéro unique sera envoyée à chaque électeur entre le mois d'avril et la date des élections européennes.

Pensez à signaler tout changement d'adresse sur la commune !

Elections européennes : Dimanche 26 mai 2019, bureaux de vote Arcades et Maine.



Démarches en ligne

Désormais les démarches suivantes s'effectuent en ligne :

- Permis de conduire
- Carte grise
- Carte d'identité / Passeport

Il faut se créer un compte sur le site : www.ants.gouv.fr et remplir en ligne le formulaire de demande ou de pré-demande. Attention pour les cartes d'identité et les passeports votre pré-demande doit être validée par une mairie équipée d'une station biométrique sur rendez-vous uniquement. Vous pouvez consulter la liste des pièces à fournir sur www.servicepublic.fr ou appeler votre mairie au 02 40 06 53 18.

Agenda des fêtes et manifestations 2019

DATE	ASSOCIATION	MANIFESTATION	SALLE
27 janvier 19	Pompiers	Concours de belote	Espace Bois Joli
1 février 19	Canoë kayak AL	Assemblée générale	Arcades
2 février 19	Comité des Fêtes	Repas des bénévoles	Bois de la Haie
3 février 19	Amicale Pompiers	Loto	Espace Bois Joli
9 février 19	Sté de Chasse	Assemblée générale	Arcades
3 février 19	Don du Sang	Collecte	Bois de la Haie
8 février 19	Amicale laïque	Fête de l'amicale	Espace Bois Joli
3 mars 19	Syndicat Vignerons	Concours de vins	Espace Bois Joli
8 mars 19	Amicale laïque	Assemblée générale	Bois de la Haie
9 mars 19	Société de chasse	Concours de belote	Bois de la Haie
16 mars 19	Sol en Vigne	Concert	Espace Bois Joli
23 mars 19	Service enfance jeunesse	Carnaval des enfants	Complexe sportif
30 mars 19	Amicale laïque	Nettoyage de printemps	Extérieurs
30/31 mars 19	Qord	Journées de l'association	Espace Bois Joli
7 avril 19	Amis réunis	Loto	Bois de la Haie
10 avril 19	Don du Sang	Collecte	Bois de la Haie
21 avril 19	Alasca	Tournoi badminton loisirs	Omnisports
30 avril 19	Ecole St Joseph	Journée sportive	Complexe sportif + terrain foot
10/11/12 mai 19	Balivernes	Festival théâtre	Espace Bois Joli
17/18/19 mai 19	Balivernes	Festival théâtre	Espace Bois Joli
26 mai 19	Municipalité	Elections européennes	Arcades et Maine

Nouveau sur la commune

NOUVEAUTE



Box « Un jour un village Château-Thébaud »

La box est un bon moyen de faire connaître sa commune. Elle se présente sous la forme d'un coffret contenant tout le nécessaire au bon déroulement de la journée découverte : une carte illustrée du parcours, un livret-guide, quatre visites et des activités sont prévues.

Tarif pour 8h de découvertes 29 €/adulte et 19 €/enfant (6-14 ans), gratuit pour les moins de 6 ans.

Vous pouvez l'acheter dès maintenant sur
www.unjourunvillage.fr/box/chateau-thebaud

Elle sera disponible dès le printemps dans les offices de tourisme de Clisson et de Vallet.

Borne Sydégo pour voiture électrique

Depuis 2016, le SYDELA déploie son réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables. 146 communes sont concernées dont Château-Thébaud.

Sur notre commune, la borne est située sur le parking du Castelmart (photo ci-dessous).



KDI Studio - Cécile CHEVALLIER

Infographiste : création d'identité visuelle, réalisation de flyers, brochures, supports publicitaires...
4 impasse des Aubépines - 44690 Château-Thébaud

Tél : 06 86 59 14 54 - Mail : kdi.studio44@gmail.com - Site : <http://kdi-studio.com>

Photographe - Delphine SALIOU

Professionnels (reportage, publicité) et particuliers (mariage, photo de famille).

Tél : 06 50 89 61 17 - Mail : saliou.delphine@gmail.com - Site : www.delphinesaliou.fr

Atlantic Débouchage - Tommy PÉCHIN

Débouchage canalisation, curage et nettoyage des réseaux eaux usées et eaux pluviales, diagnostic et entretien, pompe et nettoyage haute pression regards, caniveaux...

3 Le Pas Breton - 44690 Château-Thébaud

Tél : 06 58 65 90 10 - Mail : atlanticdebouchage@outlook.fr



La Mission Locale du Vignoble Nantais - Jeunes 16-25 ans

La Mission Locale du Vignoble Nantais est présente sur l'ensemble du territoire du Vignoble avec 5 lieux de permanences répartis sur les communes de : Montbert, La Haye Fouassière, Divatte sur Loire, Vallet et Gorges.

L'objectif est d'apporter un service de proximité à tous les jeunes du territoire de 16 à 25 ans.

En venant à la Mission Locale, le jeune bénéficie d'un accompagnement global en face à face avec un conseiller dédié, qui l'écoute, le conseille, l'oriente dans ses démarches d'insertion et lui propose des offres d'emploi, de participer à des ateliers (recherche d'emploi, CV, logement, santé, coaching...), des informations collectives sur l'apprentissage, des visites d'entreprises, des forums ou d'intégrer le nouveau dispositif « la Garantie Jeunes ».

Tout au long de l'année 2018, la Mission Locale a mis en place des visites d'entreprises sur le territoire du Vignoble Nantais : « Métiers Réalités ». Prochaines visites en entreprises : 24 janvier et 25 janvier 2019 !

Nos coordonnées : Site internet : www.missionlocalevignoblenantais.fr

Inscription à la Mission Locale au 02 40 36 09 13 - 3 Place Maurice Renou - 44190 GORGES

CLIC Villes Vill'Âges



Le CLIC organise des ateliers « Vitalité » à partir de 60 ans.

Dans le cadre de ses actions de prévention, la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique-Vendée met en place un cycle de 6 ateliers Vitalité sur la commune de La Haye Fouassière en partenariat avec le CLIC Villes Vill'Âges.

En pratique :

Une réunion de présentation des ateliers, gratuite et ouverte à tous, est prévue :

Mardi 22 janvier à 10h - Salle Bellevue - 4 route de Bellevue à La Haye Fouassière.

Les inscriptions se feront à l'issue de cette réunion.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Pôle Prévention MSA : 02 40 41 30 83 - CLIC Villes Vill'Âges : 02 28 01 82 24.

